







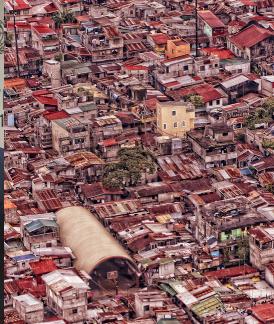
MICHAEL R. BLOOMBERG

UN Secretary-General's Special Envoy for Cities and Climate Change











CONTEXTE

Les villes dans le monde agissent déjà — beaucoup par des moyens efficaces, en réduisant leurs émissions et s'adaptant au changement climatique, mais leur progression est trop souvent peu reconnue et mal mesurée ou racontée. Partager l'impact de ces efforts constants et catalyser les nouvelles actions est impératif, à l'horizon notamment du prochain accord sur le changement climatique, qui sera bientôt négocié à Paris.

A Paris en décembre 2015, les Nations Unies tiendront la 21ème conférence annuelle des parties sur le Climat, COP 21, avec l'ambition d'arriver à un accord mondial sur le climat.

Une véritable dynamique positive ne peut émaner que d'une collaboration entre les états et les villes.

Les villes ont une opportunité énorme d'avoir un impact encore plus fort. Le potentiel des villes évalué à l'échelle de leurs trois domaines d'actions sur le climat (construction, transports et déchets) aurait un impact encore plus grand que le total d'émissions des Etats-Unis et des 28 membres de l'Union Européenne combinés.





QU'EST CE QUE LE PACTE DES MAIRES?

Le Pacte des Maires est une coalition globale des maires et élus locaux engagés pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre à l'échelle locale, améliorer la résilience au changement climatique et mesurer et partager leurs progrès publiquement. C'est un accord de la communauté des villes et de ses membres pour lutter contre le changement climatique de manière efficace et complémentaire aux efforts déjà engagés à l'échelle nationale.

- Le Pacte collecte l'ensemble des actions déjà menées par les villes de manière efficace et transparente pour rendre disponible un catalogue de données fiable et disponible.
- Le Pacte construit, sur la base d'efforts coopératifs existants, des partenariats pour encourager des initiatives encore plus efficaces et communiquer sur les résultats et impacts déjà visibles à l'échelle locale.
- Le Pacte représente une grande opportunité d'attirer l'attention sur les actions menées par la ville, à l'horizon de la COP21 à Paris mais encore plus à long terme.





L'HISTOIRE DU PACTE DES MAIRES

Le Pacte des Maires a été lancée en 2014 au Sommet des Nations Unies sur le Climat. Il a été créé par:

- UN Secretary-General Ban Ki-moon
- Michael R. Bloomberg, U.N. Secretary-General's Special Envoy for Cities and Climate Change
- ICLEI-Local Governments for Sustainability (ICLEI)C40 Cities Climate Leadership Group (C40)United Cities and Local Governments (UCLG)
- United Nations Human Settlements Programme (UN-Habitat)

Le Pacte des Maires a été initialement signée en septembre 2014 avec une déclaration qui mentionnait notamment:

« Le Pacte des Maires est un accord de la communauté des villes et de leurs membres pour entreprendre une approche transparente et solidaire et réduire le niveau d'émissions des villes et leur vulnérabilité, améliorer la résilience au changement climatique, de façon efficace et complémentaire avec les efforts déjà engagés à l'échelle nationale. Le Pacte des Maires se fonde sur les efforts des Maires déjà engagés, et ainsi fixe des objectifs de réduction des risques climatiques et des ambitions en matière de réduction des gaz à effet de serre, pour faire face aux risques climatiques. Ces objectifs répondent à des standards de haut niveau, rigoureux et efficaces (établis par le réseau des villes) et permettent de rendre ces informations accessible au public à travers une plateforme dédiée aux villes ».





POURQUOI S'ENGAGER AVEC LE PACTE DES MAIRES ?

Les avantages du Pacte des Maires:

- Une reconnaissance nouvelle et attendue sur l'innovation et l'impact des actions locales
- Une plateforme pour démontrer l'engagement et la volonté de prendre par aux solutions globales
- Une évaluation efficace, standardisée et fiable pour mesurer l'impact et le progrès des actions locales dans la réponse aux objectifs globaux
- Mise en avant de l'impact de la réduction des gaz à effet de serre à l'échelle des villes
- Augmentation de la confiance des investisseurs et des flux de capitaux dans les villes
- Aide au recensement des initiatives et ressources locales pour les gouvernements à l'échelle nationale



INITIATIVES EXISTANTE SOUTENUES PAR LE PACTE DES MAIRES

Le Pacte des Maires reconnaît plusieurs initiatives existantes pour rassembler et faire connaître l'impact des efforts déjà engagés. Les suivantes sont un petit échantillon des initiatives climat majeures, en ligne avec les critères demandés par le Pacte des Maires:













QU'EST CE QUI REND LE PACTE DES MAIRES UNIQUE?

CONSTRUCTION D'INITIATIVES POUR PLUS D'IMPACT ET DE RECONNNAISSANCE: Le Pacte est la plus large coalition pour unifier les villes, les réseaux et les partenaires globaux avec un but commun – encourager plus d'actions pour le climat dans les villes et partager l'impact des actions déjà existantes auprès de la communauté internationale.

DES METHODES DE MESURE ET REPORT STANDARDISÉS: Pour la première fois, le Pacte va standardiser la façon dont les données locales sur le climat sont rapportées, en établissant une approche universelle de collecte des données. Les données peuvent être agrégées pour mettre en avant l'impact collectif des actions des villes, ce qui augmentera la confiance des investisseurs.

RENDRE LES DONNÉES DISPONIBLE AU GRAND PUBLIC: Les premiers rapports des villes sur leurs actions climat sont disponibles sur deux plateformes principales:—CDP (www.cdp.net) et carbonn Climate Registry (carbonn.org)— les deux étant des partenaires de le Pacte. Le Pacte centralisera ces données pour les rendre disponible sur le Carbon Climate Registry, mettre avant les engagements et faciliter la recherche.









MESURES

"If you can't measure it, you can't manage it."

-MICHAEL R. BLOOMBERG

Mesures, planning et rapports sont essentiels pour atteindre les objectifs liés au climat, et les lignes directrices de Bloomberg guident la mission du Pacte des Maires.

Avec efficacité, transparence et moyens de mesures, le Pacte a pour objectif de mobiliser les villes du monde autour d'une plateforme commune pour maximiser et faire connaître leur impact collectif sur les réductions de gaz à effet de serre.



COMMENT PARTICIPER AU PACTE DES MAIRES?

Toutes les métropoles et villes du monde peuvent s'engager pour le Pacte des Maires, sans distinction de taille ou de situation géographique.

Une ville a jusqu'à 3 ans pour atteindre la liste des conditions fixées, et aboutir à la création d'un plan complet d'action et d'adaptation au climat. Plusieurs villes candidates ont déjà a leur actif, complété un certain nombre de conditions et objectifs, et peuvent être membre définitif en moins de 3 ans:



S'INSCRIRE À L'ENGAGEMENT.

Un maire peut s'enregistrer soit sur les plateformes standard du Pacte – Carbonn Climate Registry ou CDP – ou en envoyer un email à l'intention de info@compactofmayors.org. Après avoir soumis sa candidature, la ville sera contacté très rapidement par les équipes du Pacte



FAIRE L'INVENTAIRE.

En une année, le Maire doit avoir évalué les impacts du changement climatique dans sa ville. Pour ce faire, la ville doit:

1) Construire et compléter un important inventaire GHG avec le détail des émissions de gaz à effet de serre pour les secteurs de la construction et des transports, utilisant les standards GPC,

2) Identifier les aléas climatiques,

3) Rapporter sur les 2 plateformes:



CRÉER DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION ET ÉTABLIR UN SYSTÈME DE MESURE.

En deux ans, la ville enregistrée doit mettre à jour son inventaire GHG et y intégrer le détail de ses émissions dans le secteur des déchets; établir un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, conduire une évaluation de la vulnérabilité des changements climatiques en lien avec le guide du Pacte, et reporter dans la plateforme de son choix.



ETABLIR UN PLAN D'ACTION.

En trois ans, le plan d'action stratégique de la ville doit montrer comment elle répondra à ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre et s'adaptera aux changements climatiques.



BADGES D'ENGAGEMENT ET DE CONFORMITE

Pour rejoindre le Pacte, un élu local doit s'engager dans les quatre phases suivantes, réparties sur trois ans. Chaque phase est divisé en un processus en deux étapes : atténuation et adaptation.



Engagement



Inventaire



Phase 3

Objectif



Phase 4

Plan









Year 1

Etablir un plan d'action

Dans les trois années à venir, un plan d'action stratégique établi par la ville doit montrer comment cette-dernière tiendra ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique.

Year 2

Lorsqu'une ville s'engage dans le Pacte des Maires, elle reçoit un badge officiel « Engagée ».



Lorsqu'une ville parvient à remplir tous les critères fixés par le Pacte des Maires, elle reçoit un badge « en conformité ». Un nouveau badge « en conformité » sera décerné à la ville chaque année si celle-ci continuer à effectuer un reporting annuel de l'état de sa conformité au critère.



Ces badges peuvent être affichés publiquement, en ligne et sur des documents imprimés.



ETAPE 1 - ENGAGEMENT



INDIQUER VOTRE ENGAGEMENT.

ATTÉNUATION

- Les villes s'engagent à :
- Réduire les émissions locales de GES
- Mesurer les émissions de votre communauté en utilisant la norme GPC
- Se fixer des objectifs clairs fondés sur une base de données
- Développer un plan d'action climat pour atteindre leurs objectifs

ADAPTATION

- Les villes s'engagent à :
- > Gérer les impacts du changement climatique
- > Identifier les aléas climatiques
- > Evaluer leur vulnérabilité
- Développer leur plan d'adaptation climat

Une ville peut s'enregistrer via Carbonn Climate Registry, ou CDP, ou en envoyant un courriel de candidature à info@compactofmayors.org (Un modèle de lettre est disponible en téléchargement sur www.compactofmayors.org)



ETAPE 2: INVENTAIRE



FAIRE L'INVENTAIRE.

ATTÉNUATION

- Construire et mettre en œuvre un inventaire des émissions de GES au niveau communautaire en utilisant la norme GPC
- En effectuer la déclaration via le CDP ou le carbonn Climate Registry

Pour la première année, les villes doivent simplement déclarer les émissions de deux secteurs : les énergies stationnaires et les voyages intérieurs. Pour la seconde année, elles doivent déclarer les émissions de tous les secteurs.

ADAPTATION

- Identifier les aléas climatiques
- En effectuer la déclaration via le CDP ou les questionnaires du carbonn Climate Registry



ETAPE 3: OBJECTIF



FIXER LES OBJECTIFS DE REDUCTION.

ATTÉNUATION

- Mettre à jour l'inventaire des émissions de GES en incluant également le détail des émissions du secteur des déchets
- Fixer les objectifs de réduction de GES
- En effectuer la déclaration sur une plateforme dédiée

ADAPTATION

- Evaluer la vulnérabilité au changement climatique en utilisant le guide Pacte des Maires
- En effectuer la déclaration sur une plateforme dédiée



ETAPE 4: PLAN



BÂTIR UN PLAN D'ACTION INDIVIDUEL OU CONJOINT AFIN D'ATTENUER ET DE S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

ATTÉNUATION

- Développer un plan d'action en faveur du climat démontrant l'engagement de la ville en faveur de la réduction des gaz à effet de serre
- En effectuer la déclaration sur une plateforme dédiée

ADAPTATION

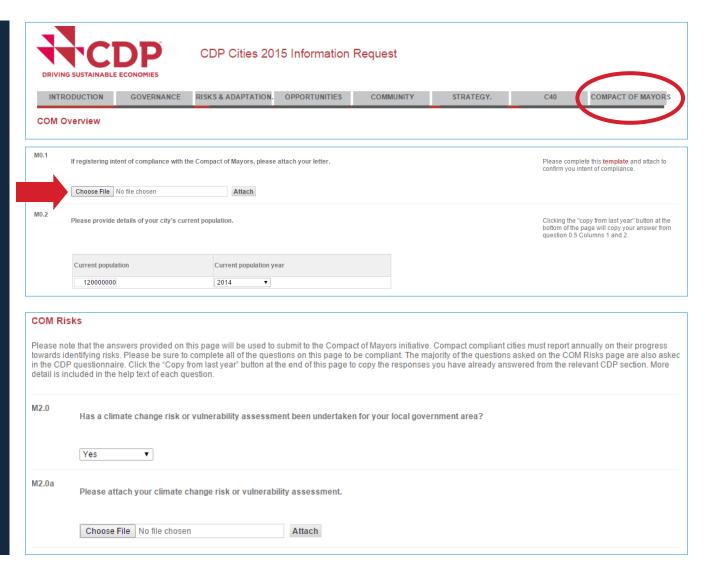
- Développer un plan d'action en faveur du climat démontrant que la ville s'adapte aux impacts existants ou attendus du changement climatique
- En effectuer la déclaration sur une plateforme dédiée

Une fois que l'étape 4 est atteinte, la ville aura réalisé tous les critères du Pacte des Maires et sera pleinement conforme. Pour maintenir cette conformité, la ville devra effectuer annuellement la déclaration des progrès effectués dans l'atténuation et l'adaptation.



COMMENT EFFECTUER LA DECLARATION : DECLARATION VIA CDP

- 1. Indiquer votre engagement
- 2. Indiquer votre inventaire et vos risques climatiques
- 3. Indiquer votre objectif
- 4. Envoyer votre plan d'action





COMMENT EFFECTUER LA DECLARATION : DECLARATION VIA CARBONN CLIMATE REGISTRY

- 1. Indiquer votre engagement
- 2. Indiquer votre inventaire et vos risques climatiques
- 3. Indiquer votre objectif
- 4. Envoyer votre plan d'action



- **Etape 1 :** Aller sur le site www.carbonn.org
- **Etape 2 :** Se connecter ou se créer un compte
- Etape 3 : Cocher la case Intention de s'inscrire au Pacte des Maires, ajouter date et charger votre lettre d'engagement.

ate of decision to become Compact of Mayors compliant upporting document indicating intent to comply with up Compact of Mayors (max 1 file(s)) Ve hereby indicate our intent to comply with the	ate of decision to become Compact of Mayors compliant upporting document indicating intent to comply with up compact of Mayors (max 1 file(s)) Ve hereby indicate our intent to comply with the	/e hereby indicate our intent to comply with the	
Supporting document indicating intent to comply with the Compact of Mayors (max. 1 file(s)) We hereby indicate our intent to comply with the	Supporting document indicating intent to comply with the Compact of Mayors (max. 1 file(s)) We hereby indicate our intent to comply with the	Compact of Mayors Date of decision to become Compact of Mayors Compliant	
We hereby indicate our intent to comply with the Compact of States and Regions		Supporting document indicating intent to comply with	Upload



COMMENT LE PACTE DES MAIRES PRESENTE LES ACTIONS DES VILLES ?

Une fois que les villes ont effectué leur déclaration via carbonn Climate Registry ou CDP, les données communiques sont :



• Enregistrées dans la base de donnée du Pacte, accessible par...



Le profil de la ville :

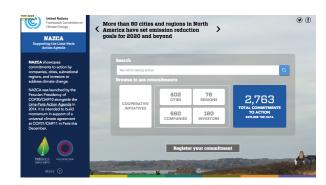
qui contient également des éléments sur le niveau d'engagment, les actions clés et le profil du maire.



Une base de donnée:

toutes les données des villes du Pacte seront accessibles publiquement par une base de donnée consolidée, toutes les villes enregistreront le même type de données.

- Agrégées et synthétisées afin de montrer l'impact collectif des engagements du Pacte
- > Un chiffre résumant l'impact des engagements des villes sur les émissions de GES, au niveau mondial
- > Un chiffre comptabilisant la population couverte par ces engagements, au niveau mondial
- Partagée sur le site de la NAZCA (Acteurs non-gouvernementaux pour l'action en faveur du climat) via la base de donnée carbonn Climate registry, en guise de contribution au processus officiel de négociation des Nations Unies sur le climat.







DOCUMENTATION POUR LES VILLES

Outils de conformité

Outils de mesures et de planning pour les villes, utilisables à chaque étape du processus : inventaire des émissions de GES, planification des actions en faveur du climat, cadre d'évaluation des risques climatiques, etc.

Support technique et formation

Documentation et guides pour la réalisation de l'inventaire des émissions de GES, de la planification des actions en faveur du climat, de l'évaluation des risques, etc.

Assistance technique

info@compactofmayors.org





RACONTEZ VOTRE HISTOIRE!

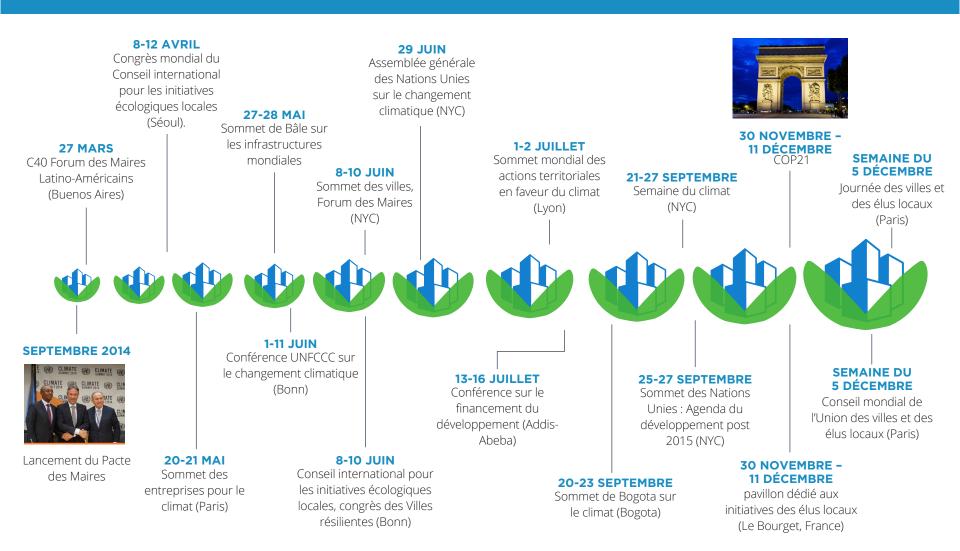
Lorsqu'une ville s'engage dans le Pacte des Maires, nous travaillons avec elle pour l'aider à raconter l'histoire de son engagement:

- Un communiqué de presse annonçant la participation
- Les relations presse :
 - > Annonces
 - > Commentaires
 - > Interviews
 - > Tribunes

- Une lettre envoyés aux maires de son réseau
- Visuels pour réseaux sociaux
- Un profil dédié à la ville sur le site de le Pacte des Maires : www.compactofmayors.org



VERS LA COP21...





LES PARTENAIRES DU PACTE DES MAIRES

Partenaires fondateurs

MICHAEL R.

UN Secretary-General's Special Envoy **BLOOMBERG** for Cities and Climate Change

Michael R. Bloomberg est un entrepreneur et philanthrope qui a rempli trois mandats entre 2002 et 2013 en tant que maire de la ville de New York, En 2014, le Secrétaire Général de l'ONU Ban Ki-moon a nommé Bloomberg Envoyé Spécial pour les Villes et le Changement Climatique, pour lesquels il se concentre a aider villes et pays à établir et à atteindre des objectifs plus ambitieux pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Le C40 Cities Climate Leadership Group, maintenant dans sa 10e année, relie plus de



75 des plus grandes villes du monde, représentant plus de 500 millions de personnes et un quart de l'économie mondiale. Créé et dirigé par les villes. C40 est axée sur la lutte contre le changement climatique et la promotion de l'action urbaine qui réduit les émissions de gaz à effet de serre et les risques climatiques, tout en augmentant la santé, le bien-être, et les possibilités économiques des citoyens urbains. Le président actuel de la C40 est maire de Rio de Janeiro. Eduardo Paes : Maire a trois terme de New York Michael R. Bloomberg sert comme président du conseil.

Créé en 2004, United Cities and Local Governments (UCLG) est la voix unie et le



défenseur de l'autonomie locale et régionale. Les membres de CGLU sont présents dans 140 pays, et sont organisés en sept sections régionales, comprenant un Forum des Régions et une section métropolitaine. L'adhésion de CGLU comprend plus de 1000 villes et régions, ainsi que 155 associations locaux de gouvernements.

ICLEI - Gouvernements locaux pour la durabilité est une association mondiale de



plus de 1.000 villes et métropoles engagés dans l'objectif d'un avenir durable. ICLEI compte près de 300 professionnels du développement urbain travaillant dans 17 secrétariats et bureaux Governments soutenant les villes et régions dans l'execution d'un avenir for Sustainability durable, a faible émission de carbone, a ressources efficaces et productives, élastique, biodiversifié, écomobile, intelligent, heureux et en bonne santé. Plus de 20% de la population urbaine du monde bénéficie du travail de l'ICLEI, qui a une portée et un impact mondiale tout en etant très local dans la mise en œuvre..

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, ONU-Habitat,



est l'agence des Nations Unies responsable pour le développement urbain durable. Elle est chargé de promouvoir les villes socialement et écologiquement durables tout en préconisant pour le logement convenable universel

Autres partenaires

Partenaires de reporting







Partenaires financiers



Réseau des villes, et institutions locales et régionales

















Soutiens





















www.compactofmayors.org

info@compactofmayors.org